



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)
N° du Projet : P176396/P180987
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE

PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI « PAFEN »

Pays : Burundi

N° du projet : P 1763967

Don N° : E0930-BI/E2820-BI

Références : BI-PAFEN-PIU-1.1.3.18-CS-QCBS

Emis le : 6 Janvier 2026

AVIS A MANIFESTATION D'INTERET

(SERVICES DE CONSULTANTS)

SÉLECTION DE FIRMES/CABINETS

RECRUTEMENT D'UN CABINET INTERNATIONAL CHARGE DE L'ÉVALUATION TECHNIQUE DES PERFORMANCES DES RESEAUX MOBILES ET DE L'UTILISATION DU SPECTRE DES FREQUENCES AINSI QUE LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE REAMENAGEMENT DU SPECTRE EN FAVEUR DE L'AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES TELECOMMUNICATIONS (ARCT)

- 1- Le Gouvernement de la République du Burundi a reçu un don de 92 millions de dollar USD de la Banque mondiale pour financer le coût du Projet d'Appui aux Fondations de l'Economie Numérique dont l'objectif de développement est d'accroître l'accès à l'internet haut débit en particulier pour les communautés mal desservies et d'améliorer la capacité du gouvernement à gérer les ressources plus efficacement et fournir les services publics par voie numérique.

Il a l'intention d'utiliser une partie de ce financement pour effectuer des paiements au titre du contrat relatif à « AT - Évaluation technique des performances des réseaux mobiles et de l'utilisation du spectre de fréquences mobiles »

- 2- L'objectif général de l'assistance technique est d'effectuer l'évaluation technique des performances des réseaux mobiles et de l'utilisation du spectre de fréquences en vue de l'amélioration de la QoS (Qualité de Service) et la Qualité d'expérience (QoE) et de l'utilisation efficace, équitable et efficiente des ressources spectrales au BURUNDI.

LA MISSION DU CABINET

Le cabinet sera chargé d'effectuer les tâches non limitatives suivantes qui se dérouleront en deux phases :

Phase 1. En étroite collaboration avec l'équipe technique de l'ARCT :

- ❖ Dans les chefs-lieux des 42 nouvelles communes du Burundi ainsi que le long des routes principales :



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)
N° du Projet : P176396/P180987
DON IDA N° F0930-RI/E2820-RI

- Mesurer la couverture des réseaux mobiles (2G, 3G, 4G et 5G) des opérateurs détenteurs de licence au Burundi en vue d'identifier les zones blanches et les zones de dégradation du service (Cartographie) ;
- Évaluer la fiabilité et la qualité de service perçue par les utilisateurs (QoS et QoE) à travers les principaux indicateurs de performance (KPIs) voix, SMS, et data pour les technologies 2G/3G/4G/5G ;
- ❖ Proposer des recommandations techniques et réglementaires pour améliorer la QoS (Qualité de Service) /QoE (Qualité d'expérience) ;
- ❖ Évaluer l'utilisation des bandes de fréquences mobiles que l'ARCT a assigné aux opérateurs de télécommunications et aux Fournisseurs d'Accès Internet pour s'assurer de l'utilisation optimale des ressources concernées ;
- ❖ Proposer un plan de réaménagement du spectre des fréquences exploitées par les opérateurs de télécommunications et aux Fournisseurs d'Accès Internet ;
- ❖ Élaborer un plan d'utilisation efficace, équitable et efficiente du spectre de fréquence tenant compte de l'innovation, des services émergents des télécommunications (réseaux 5G et 6G, Internet des Objets (IoT), applications de l'intelligence artificielle (IA) et méthodes plus récentes et flexibles de gestion du spectre comme le partage dynamique des fréquences) ;
- ❖ Détecter les interférences probables entre les réseaux mobiles sur tout le territoire national y compris les zones frontalières avec les pays voisins (Tanzanie, Rwanda et République Démocratique du Congo) et proposer des stratégies pour leur annulation/minimisation ;
- ❖ Sur base d'une analyse comparative (benchmarking) des meilleures pratiques au sein des pays de la Sous-Région en matière de tarification du spectre, proposer des mesures de valorisation économiques du spectre de fréquences au Burundi ;
- ❖ Proposer des ajustements des redevances d'exploitation des fréquences des réseaux mobiles
- ❖ Proposer les types de formation pour le personnel en charge de la gestion du spectre de fréquences et la qualité de service des réseaux ;
- ❖ Organiser et animer des sessions de consultation pour adapter les recommandations aux contraintes locales
- ❖ Établir un calendrier d'implémentation pour les opérateurs, selon les priorités

Phase 2 :

- ❖ Accompagner l'ARCT dans l'implémentation des recommandations issues de l'évaluation :
 - Fournir une expertise technique pour guider l'implémentation
 - Sur la base de retours initiaux des opérateurs, suggérer des modifications aux recommandations pour maximiser l'efficacité
 - Suivre l'avancement des optimisations
 - Vérifier la conformité au plan de réaménagement du spectre
 - Organiser et faciliter des réunions multipartites de coordination avec l'ARCT, les opérateurs et d'autres parties prenantes pour discuter des défis d'implémentation et ainsi assurer une implémentation équitable et efficiente



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)
N° du Projet : P176396/P180987
DON IDA N° F0930-RU/E2820-BI

- Intégrer les aspects économiques et réglementaires : Aider l'ARCT à appliquer les propositions de valorisation du spectre (ajustements des redevances, tarification basée sur un benchmarking régional), en vérifiant leur intégration dans les contrats des opérateurs ;

Durée de la mission

L'intervention du consultant se fera en deux phases totalisant quarante-deux (42) semaines calendaires réparties comme suit :

Phase 1 : Évaluation technique des performances des réseaux mobiles et de l'utilisation du spectre de fréquences mobiles dont la durée est estimée à environ dix-huit (18) semaines calendaires.

Phase 2 : Accompagner l'ARCT dans l'implantation des recommandations issues de l'évaluation. Cette période consistera en l'optimisation des réseaux et l'implémentation des recommandations par les opérateurs concernés dont la durée est estimée à vingt-quatre (24) semaines calendaires.

Les Termes de référence peuvent être téléchargés sur le site du PAFEN : <https://pafen.gov.bi/appels-doffres/> ou obtenus aux adresses mentionnées ci-dessous.

- 3- L'Unité de Gestion du PAFEN invite les consultants (firmes) spécialisés, ayant une expérience et expertise dans le déploiement et le suivi des projets de déploiements de réseaux de télécommunications/TIC intéressés par la présente mission à fournir des informations démontrant qu'ils disposent des qualifications requises et de l'expérience pertinente pour l'exécution des services.

Critères d'établissement de la liste restreinte :

La présente mission est destinée aux cabinets spécialisés, ayant une expérience et expertise dans le domaine des télécommunications/TIC et plus particulièrement au Cabinets qui ont :

- Une expérience dans l'évaluation des performances des réseaux mobiles
- Une bonne connaissance en matière de gestion et du contrôle du spectre des fréquences, de la cartographie des réseaux, de l'évaluation de l'utilisation du spectre des fréquences, du réaménagement et la tarification du spectre.
- Une expérience dans la détection des interférences et utilisation des équipements de contrôle du spectre
- Une maîtrise des techniques et outils de mesure et traitement et de simulation de la couverture des réseaux, des performances des réseaux mobiles et de l'optimisation des canaux de fréquences ;
- Déjà mené au moins une mission en Afrique sur des sujets similaires, au cours des cinq dernières années ;

Pour être acceptables, les références doivent indiquer le projet, bailleur de fonds, l'année de réalisation, et le montant du contrat. Les références seront soutenues par des copies des contrats et des certificats de bonne fin de mission.



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)
N° du Projet : P176396/P180987
DON IDA N° F0930-RI/E2820-RI

Les Experts clé ne sont pas évalués au stade de la présélection stade.

- 4- L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.15, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement des Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale, édition de septembre 2025 (« Règlement de Passation des Marchés relatifs aux règles de la Banque mondiale en matière de conflit d'intérêt).

En outre, veuillez-vous référer aux informations spécifiques sur les conflits d'intérêts liées à cette mission comme énoncés au paragraphe 3.17 du Règlement de Passation des Marchés.

- 5- Les consultants peuvent s'associer à d'autres firmes pour renforcer leurs compétences, mais ils doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement solidaire (joint-venture) et / ou d'un accord de sous-traitant. Dans le cas d'un groupement solidaire (joint-venture), tous les partenaires du groupement solidaire (joint-venture) seront conjointement et solidairement responsables de la totalité du contrat, s'ils sont sélectionnés.
- 6- Un consultant sera sélectionné par la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût (SFQC)** telle que décrite dans le Règlement de Passation des Marchés.
- 7- De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau : de 9H :00 à 12H :00 et de 15 H: 00 à 16H : 30 heure locale de lundi à jeudi et de 8H : 00 à 12H : 00 les vendredi (heure de Bujumbura : GMT+2)
- 8- Les manifestations d'intérêt écrites doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous par courrier ordinaire ou par e-mail au plus tard le **30 Janvier 2026 à 12 heures** (heure de Bujumbura, GMT+2) avec la mention :

« REPONSE A L'AVIS DE SOLLICITATION DES MANIFESTATIONS D'INTERET N°BI-PAFEN-PIU-1.1.3.18-CS-QCBS PORTANT SUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET INTERNATIONAL CHARGE DE L'EVALUATION TECHNIQUE DES PERFORMANCES DES RESEAUX MOBILES ET DE L'UTILISATION DU SPECTRE DES FREQUENCES AINSI QUE LA MISE EN PLACE D'UN PLAN DE REAMENAGEMENT DU SPECTRE EN FAVEUR DE L'AGENCE DE REGULATION ET DE CONTROLE DES TELECOMMUNICATIONS (ARCT) »

- 9- L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

A l'Attention de **Bienvenu IRAKOZE**, Coordonnateur du PAFEN

Adresse du bureau : **Boulevard Ndadaye Melchior, Immeuble Orée du Golf, 4^{ème} Etage Bureau 415**

Adresse électronique : procurement@pafen.gov.bi avec copies obligatoires à info@pafen.gov.bi, mvukiyekeges.archive@gmail.com et neph2014.niyibizi@gmail.com

Pour autorisation de publication

Bienvenu IRAKOZE

Coordonnateur du PAFEN